ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

routes

Question écrite n° 4405

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer sur les règles juridiques encadrant le déneigement des voies communales par des agriculteurs. Mettant temporairement leur engin à disposition de leur commune, de nombreux agriculteurs participent au déneigement des voies communales. Ces travaux parfois à risque peuvent engendrer des accidents au détriment de l'agriculteur conduisant son engin agricole ou d'un tiers. En conséquence, il lui demande de préciser les règles juridiques en matière de responsabilité et d'indemnisation lorsque des agriculteurs participent avec leur propre engin au déneigement des voies communales.

Données clés

Auteur : M. François Cornut-Gentille
Circonscription : Haute-Marne (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4405
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : transports et mer
Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3563